

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 21 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, **le 21 février** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 17/01/2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE Lionel, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRÉ Pierrick, M. MOREAU Joseph, M. CHEVRIER Sylvain, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, M. DUGAS Patrice, , M. BERTIN Hervé, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. GUÉROIS Laurent

Absents excusés :

M. PRIOUR Nicolas ayant donné procuration à M. BERTIN Hervé

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme ESNAULT Valérie

Secrétaire : M. GUÉROIS Laurent

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 17/01/2017

Point supplémentaire n°10 : Cessions de parcelles C 798 et C 799 « Le Petit Chevrolais »

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et AFFECTATION DES RESULTATS :
commune, assainissement et CCAS

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

III – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

IV – VOTE DES SUBVENTIONS 2017 versées aux associations

V – FRAIS PERSONNEL : budget assainissement

VI – PÊLE MÊLE : Convention et subvention

VII – LOTISSEMENT : Convention «Les Hauts de la Blottière »

VIII – CHEMIN COMMUNAL: Autorisation d'urbanisme

IX – TRAVAUX : Toiture préau salle communale

X – CESSIIONS DE PARCELLES : C 798 et C 799 « Le Petit Chevrolais »

Objet n°1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et AFFECTATION DES RESULTATS : Commune, assainissement et CCAS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDÉ, 2^{ème} adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 – Lui donne acte de la présentation du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif : COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				109 850.67€		109 850.67€
Opérations de l'exercice	484 918.76€	643 481.93€	321 120.72€	352 327.14€	806 039.48€	995 809.07€
Résultats de l'année 2016		158 563.17€		31 206.42€		189 769.59€
Résultats de clôture		158 563.17€		141 057.09€		299 620.26€

Compte administratif : ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 376.63€		16 065.19€		21 441.82€
Opérations de l'exercice	85 448.10€	69 967.50€	83 877.86€	104 548.20€	169 325.96€	174 515.70€
Résultats de l'année 2016	-15 480.60€			20 670.34€		5 189.74€
Résultats de clôture	-10 103.97€			36 735.53€		26 631.56€

Compte administratif : CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 500€		124.88€		1 624.88€
Opérations de l'exercice	9 223.07€	12 066.43€	6 101.14€	5 690.84€	15 324.21€	17 757.27€
Résultats de l'année 2016		2 843.36€	-410.30€			2 433.06€
Résultats de clôture		4 343.36€	-285.42€			4 057.94€

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, au bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

Pour le compte administratif principal, il apparaît

En fonctionnement : un excédent de 158 563.17 €

En investissement : un excédent de 141 057.09 €

Pour le compte administratif de l'assainissement, il apparaît

En fonctionnement : un déficit de 10 103.97 €

En investissement : un excédent de 36 735.53 €

Pour le compte du CCAS, dissous le 31/12/2016 et transféré au budget principal, il apparaît

En fonctionnement : un excédent de 4 343.36 €

En investissement : un déficit de 285.42 €

Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés des comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, le maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, comme suit:

Pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 158 563.17 €

Pour l'assainissement :

Déficit de fonctionnement reporté au compte 002 : 10 103.97 €

Pour le CCAS dissous au 31/12/2016 et transféré au budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 du budget principal : 4343.36 €

Déficit d'investissement reporté au compte 001 du budget principal : 285.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par Monsieur Le Maire

Objet n°2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que toutes les opérations sont justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet n°3 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les taux des trois taxes locales pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (1 vote à 1.05%, 11 votes à 1% et 1 vote à 0.50%)

AUGMENTE les taux d'imposition d'1% par rapport à 2016, soit :

	<u>Taux 2017</u>
Taxe d'habitation :	13.98
Taxe foncière bâtie :	14.49
Taxe foncière non bâtie :	37.79

Objet n°4 : VOTE DES SUBVENTIONS 2017 versées aux associations

Au titre de l'année 2017, Monsieur Le Maire propose de verser des subventions en fonction des demandes et besoins des associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2017
L'OUTIL EN MAIN 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	100.00 €
Amicale des DONNEURS DE SANG 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	30.00 €
ADMR La Guerche 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	150.00 €
LA GAULE GUERCHaise 35130 RANNÉE	80.00 €
DOJO Guerchais 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	130.00 €
TWIRLING sport Les Jongleurs 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	100.00 €
UNC 35130 MOUTIERS	100.00 €
Comité des Fêtes 35130 MOUTIERS	100.00 €
TOUT CHAT TOUT 35130 MOUTIERS	300,00 €
RETIERS HANDBALL 35640 MARTIGNÉ FERCHAUD	30,00 €
TOTAL	1120.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le versement des subventions ci-dessus

Objet n°5 : FRAIS PERSONNEL – Budget assainissement

Le temps passé à l'entretien et au suivi de la station d'épuration est estimé à environ 250 heures, ce qui représente environ 5 000 € par an. Monsieur Le Maire propose donc de reverser au budget communal cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE le versement de 5000€ du budget communal à celui de l'assainissement

Objet n°6 : PÊLE MÊLE : demande de subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PÊLE-MÊLE Sports et Loisirs, sollicite la commune de Moutiers pour le versement d'une subvention, au titre de l'année 2017. Ce financement sert à mettre à disposition des familles un service payant de centre de loisirs, encadré et géré par l'association PÊLE-MÊLE, pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi, au CLSH de Moutiers.

Cette participation financière est calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2016 (année N-1). Ce prévisionnel sera réajusté au terme de l'année 2017 et donc ajusté à la réalité.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité de son service, PÊLE MÊLE Sports et Loisirs sollicite la commune en vue d'une participation financière d'un montant de 3 668.36 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE la demande de financement 2017 d'un montant de 3 668.36 €

Objet n°7 : LOTISSEMENT : Convention «Les Hauts de la Blottière »

Monsieur Le Maire expose :

Un permis d'aménager a été déposé par Mme Valérie CORNÉE pour la réalisation d'un nouveau lotissement d'habitation de 3 lots, dénommé « Les Hauts de la Blottière », sur les parcelles E1438 et E1339. Ce permis d'aménager déposé le 22 décembre 2016, inclut une convention de transfert des équipements communs dans le domaine public communal, une fois les travaux réalisés.

La commune est disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition qu'elle puisse, sans charge pour elle, contrôler la réalisation des études et des travaux pendant toute la durée de l'opération.

La cession aura lieu au profit de la commune de Moutiers par acte notarié, à titre gratuit et aux frais exclusifs du lotisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
APPROUVE la convention de transfert jointe en annexe dans le domaine public communal des voies et équipements communs de l'opération « Lotissement Les Hauts de la Blottière».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Objet n°8 : CHEMINS COMMUNAUX : Autorisation d'urbanisme

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que M. DEROUIN Victor, propriétaire d'une habitation, au lieu-dit « La Petite Roche » souhaite acquérir une partie du chemin communal, entouré des parcelles E 520, E 606 et E607, qui dessert seulement sa propriété, et qui n'a plus d'utilité publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE M. DEROUIN Victor à utiliser le dit chemin communal, pour la pose d'un portail, de création de places de parking et d'agrandissement de l'entrée du chemin avec pose de buses

PRÉCISE que M. DEROUIN Victor s'engage à acheter ce chemin lors de la prochaine enquête publique d'aliénation, au prix qui sera déterminé lors de celle-ci, et entièrement à ses frais

Objet n°9 : TRAVAUX : toiture préau salle communale

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la rénovation de la toiture du préau, à la salle communale.

Deux devis ont été proposés :

- L'entreprise CKM pour un montant de : 4141.90 € HT, soit 4970.28 € TTC
- L'entreprise PRIME pour un montant de : 4908.79 € HT, soit 5890.55 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le devis de l'entreprise CKM pour un montant de 4141.90 € HT

Objet n°10 : CESSION DE PARCELLES C 798 ET C 799 « Le Petit Chevrolais »

Monsieur Le Maire expose :

Afin de régulariser un dossier de 2008, une délibération a été votée favorablement le 22 mars 2016, concernant une cession gratuite de parcelles C 798 et C 799, au lieu-dit « Le Petit Chevrolais », au profit de Monsieur Bartlett Martin.

Une cession ne pouvant être gratuite, Monsieur Le Maire propose de céder ces deux parcelles d'une superficie totale de 329 m², au tarif de 0.30 €/m², soit 98.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de céder à M. BARTLETT Martin, les futures parcelles cadastrées :

. C-798 référencée **A** sur le document d'arpentage d'une surface de 120 m²

. C-799 référencée **B** sur le document d'arpentage d'une surface de 209 m²

Au tarif de 0.30 € / m², soit un prix total de 98.70 €

PRÉCISE que les actes notariés authentiques, relatifs à ces cessions seront établis en l'étude de Me Ody, notaire à la Guerche de Bretagne, et seront à la charge de l'acquéreur, M. Bartlett Martin.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses :

- Distributeur de pain : fin de contrat fin mars 2017. Participation de la commune pour un nouveau contrat ? non
- Mise à disposition du kit de sports ? A voir avec l'école
- Préavis logement Duplex T5 au 18/05/17
- Rénovation des trottoirs
- Inauguration terrain multisports
- Rencontrer les associations

Levée de la séance : 23h00

Prochain conseil :